

ABONNEMENT.

SAUMUR. Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 10. Poste : an... 25 fr. mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Divers...

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

RÉSERVES SONT FAITES. De droit de restituer la publication... Les articles communs...

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPLITE & Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Janvier 1877.

Chronique générale.

Le Bien public assure que le mouvement sous-préfectoral sera très-nombreux et qu'il paraîtra à l'Officiel dimanche prochain, 21 janvier. Le jour est bien choisi pour une immolation républicaine.

M. Martel prend un congé de quinze jours pour raison de santé. Pendant son absence, l'intérim du ministère de la justice et des cultes reste confié à M. Méline, son secrétaire d'Etat.

Nous lisons dans le Bien public : Nous avons annoncé que MM. Tirard et Hérodin allaient être nommés membres de la commission consultative des grâces; on nous assure aujourd'hui que le gouvernement va nommer une nouvelle commission des grâces, composée d'hommes pris dans les groupes libéraux et favorables aux mesures de clémence réclamées par l'opinion publique.

M. Méline met une grande activité dans la réalisation de ses projets de réforme. Ses

anciens collègues de la Commune seraient bien ingrats s'ils le méconnaissaient.

M. le préfet de Seine-et-Oise vient d'interdire d'une manière absolue dans son département l'introduction des cépages provenant des autres départements et de l'étranger, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Il nous vient d'Italie une nouvelle que nous publions sous toutes réserves.

Mme la duchesse de Galliera, restée en possession, par suite de ses arrangements avec son fils, de la superbe terre de Galliera, qui rapporte, dit-on, 300,000 fr. par an, aurait donné cette propriété à M. le duc de Montpensier.

On prétend, depuis quelques jours, dans différents cercles diplomatiques, que si la Russie était victorieuse dans la lutte qui se prépare en Orient, l'Alsace et la Lorraine feraient appel à l'influence politique du czar pour demander leur autonomie indépendante de l'Allemagne.

Voici les conclusions de l'article publié par le Nord, qui sert de thème à de très-nombreux commentaires dans les cercles diplomatiques :

«... En tout cas, la Russie peut mieux que quiconque se soit prendre son parti de ces temporisations. Moralement parlant, la cause qu'elle soutient ne peut que gagner à cette démonstration, poussée jusqu'à l'absurde, de l'impossibilité d'obtenir de la Turquie les concessions les plus justes et les plus rationnelles.

«... Au point de vue de l'action, si elle doit en venir là, il n'y a pas non plus de temps perdu pour elle, car l'armistice et la saison imposent un ajournement forcé. Mais ce qui est beaucoup plus grave que la perte

de temps, et ce qui peut faire sombrer dans le néant et le ridicule l'œuvre de la conférence, c'est cette condescendance étrange qui sous prétexte de conciliation tend à réduire de jour en jour les justes demandes de l'Europe, et qui encourage les Turcs à se montrer d'autant plus intraitables qu'ils voient qu'ils gagnent davantage à ne rien céder.

On s'entretient beaucoup à Versailles, parmi les sénateurs et les députés, d'intrigues qui auraient pour but, dans les prévisions d'une nouvelle crise parlementaire ou d'une dissolution, de préparer la candidature présidentielle de M. le duc d'Aumale.

Nous apprenons une nouvelle qui produira une grande agitation si elle se confirme : quelques députés de la gauche, par suite des difficultés du séjour du Parlement de Versailles, ont discuté la question de savoir si l'on ne pourrait pas demander la révision de l'article 8 de la Constitution et le retour à Paris. Ces députés voudraient spécifier que cette révision ne porterait que sur cet article spécial; mais il n'est pas douteux que, si cette proposition était émise, elle serait repoussée comme anti-constitutionnelle.

Des cours sur la fortification en campagne, la géographie et l'administration militaire, vont être prochainement ouverts à Paris par ordre de M. le ministre de la guerre.

Nous apprenons que trois députés ont formulé une demande personnelle d'amnistie au Maréchal-Président en faveur du citoyen Ranc, réfugié en Belgique.

Le langage licencieux et violent de la presse radicale commence à émouvoir, dit-

on, le ministère. M. Jules Simon reconnaît à son tour que la liberté absolue de la presse, comme il la souhaitait jadis, n'est pas plus possible sous le régime de la République que sous un autre. On dit que certains de ses amis auraient averti quelques journaux d'extrême gauche de tempérer un peu la hardiesse de leur polémique habituelle. Est-ce vrai?

Si l'institution d'une fête nationale est définitivement adoptée, la date du 14 juillet paraît devoir être choisie de préférence à toute autre. Plusieurs députés sont déjà d'accord sur ce point, et l'un de nos ministres l'appuierait tout particulièrement au moment de la discussion.

M. le ministre de la justice, avant de partir, a signé un mouvement judiciaire qui va paraître à l'Officiel.

M. le ministre de l'intérieur, vivement sollicité par un certain nombre de députés à changer encore au moins une trentaine de préfets, leur a déclaré qu'il ne voyait pas, pour le moment, d'intérêt politique à accentuer le mouvement précédent.

On parle d'une interpellation de M. Mitchell au sujet d'un permis de chasse antidaté par le sous-préfet de La Réole, au profit d'un républicain de ses amis.

Tous les procès en calomnie, intentés par Mme de Montijo à plusieurs journaux de Paris et des départements, ont été gagnés par elle. On calcule que le chiffre des dommages-intérêts auxquels ces journaux ont été condamnés atteint aujourd'hui la somme de 114,800 fr., dont doivent profiter les pauvres, à qui la demanderesse en fait, paraît-il, abandon.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES DESIRS.

(Suite et fin.)

Il se rendit chez le maître maçon, qui habitait un village assez éloigné, mais il ne put le rencontrer. Il revint plus inquiet.

Selon toute apparence, M. Favrol avait refusé; il ne devait plus compter sur cet accroissement de dépendances; il fallait continuer à recourir aux expédients, et manquer de s'enrichir faute d'un peu d'argent chez lui ou d'un peu de volonté chez les autres.

Lireux était tout entier au dépit de ces réflexions, lorsqu'il s'entendit appeler par son nom.

C'était l'entrepreneur qui venait de l'apercevoir du haut d'un échafaudage où il surveillait ses ouvriers.

— Eh bien! l'affaire est faite, père Antoine! s'écria-t-il.

— Quelle affaire? demanda le fermier, qui n'osait deviner.

— Parbleu! celle de la grange et de l'écurie.

— Notre maître consent?

— Nous commencerons tout le mois prochain.

— Venez donc me raconter ça en buvant un petit verre! s'écria Antoine joyeux; faut que vous me disiez comment tout s'est passé.

Le maître maçon quitta l'échafaudage et vint rejoindre Lireux à l'auberge.

Antoine apprit là que le propriétaire des Jonchères s'était contenté de rire, sans faire aucune objection, et qu'il avait demandé à l'entrepreneur un devis détaillé de tous les changements à effectuer.

Antoine reprit la route de la ferme complètement rassuré.

Dès son arrivée, il alla visiter encore l'emplacement destiné aux nouveaux bâtiments, distribuant tout d'avance pour la plus grande commodité du service.

L'ancienne entrée devenant impossible dans le nouveau plan, il fallait établir un passage à travers le jardin; c'était une haine à couper et un fossé à combler; il décida qu'il le ferait à ses frais et sans en parler à M. Favrol.

Mais cette disposition enlevait à la culture une partie du petit jardin, déjà réduit par la construction du hangar; c'était pour lui une perte dont le propriétaire des Jonchères ne pouvait lui refuser le dédommagement.

Un terrain sans destination se trouvait justement de l'autre côté de la route; le père Lireux jugea qu'il pouvait le réclamer à titre de compensation.

Il se rendit, en conséquence, chez M. Favrol, sous prétexte de savoir l'époque des réparations annoncées.

— Eh bien, bonhomme Lireux, dit le propriétaire en l'apercevant, j'espère que vous êtes satisfait?

— Les pauvres gens n'ont pas le droit de se plaindre quand le pain ne leur manque pas, répondit Antoine avec réserve.

— C'est un précepte d'une résignation toute chrétienne, reprit M. Favrol; mais il me semblait, maître, que vous aviez quelques autres sujets de satisfaction. Ne vous ai-je pas accordé tout ce que vous m'avez demandé, y compris de nouveaux bâtiments de service?

— Je suis bien obligé à notre maître, dit le fermier assez froidement; mais notre maître sait que les pauvres gens vivent de la terre, et leur ôter quelques sillons, c'est comme si on leur prenait un morceau de leur pain.

— Et qui prétend donc vous en ôter? demanda M. Favrol.

— Faites excuse, dit Antoine un peu embarrassé, c'est la grange de notre maître et le passage pour y arriver qui mangent une partie du jardin. Je ne suis pas fait pour m'en plaindre; mais si notre

maître voulait me permettre de cultiver le petit brin de terre qui est vis-à-vis la ferme, ça nous ferait un dédommagement.

— Ah! fort bien! reprit M. Favrol en regardant le fermier; il me semble que ce petit brin de terre a environ un arpent.

— Je ne pourrais pas dire, répliqua Lireux d'un air d'innocence, je ne l'ai jamais mesuré; mais c'est quelque chose pour de pauvres gens comme nous, tandis que ce n'est rien pour notre maître.

— Un moment, dit le propriétaire; il faut compter, mon cher. Voici le devis de ce que vous m'avez successivement demandé: il monte à deux mille quatre cent trente francs. Ajoutons l'arpent de terre, ce sera environ trois mille cinq cents francs de désirs satisfaits en moins d'un mois! A ce calcul, il faudrait, pour contenter « un pauvre homme » comme vous, maître Antoine, quarante mille livres de rentes, c'est-à-dire moitié plus que je ne possède. Encore ne seriez-vous point heureux; car, depuis la promesse faite pour la toiture de votre ferme vous avez passé d'un souhait à un autre, toujours aussi inquiet et aussi plaintif. Vous le voyez donc, la richesse ne peut rien pour celui qui ne sait pas borner sa joie à ce qu'il a. Les anciens parlaient, dans leur fable, des filles d'un roi qui étaient condamnées, aux enfers, à remplir un tonneau sans fond; voilà précisément ce que vous voulez faire, vieil Antoine. Le bonheur après lequel

## Etranger.

### ALLEMAGNE.

Le parti gouvernemental a subi un véritable échec dans les élections du 40 janvier.

Les libéraux-nationaux n'ont point eu le succès qu'ils avaient rêvé. Le parti socialiste a grandi et il a triomphé dans la capitale même de l'empire. En Bavière, les membres de ce parti qui ont pris part aux élections ne s'élèvent pas à moins de 4,000.

En Wurtemberg, les libéraux-nationaux, c'est-à-dire les candidats de M. de Bismark, ont été battus dans toutes les circonscriptions. Les catholiques et les particularistes ont été nommés.

Dans l'Alsace-Lorraine, cinq anciens députés ont été réélus ; ce sont MM. Gerbel et les abbés Simonis, Guerber et Winterer.

Les autonomistes n'ont passé que dans la Basse-Alsace. Dans la Haute-Alsace et la Lorraine, ce sont les candidats de la protestation, c'est-à-dire les hommes purement français, qui ont été élus.

Voici les dernières dépêches reçues de Berlin :

Le nombre des élections qui ont eu lieu pour le Parlement allemand est, comme on sait, de 397. Jusqu'à présent on ne connaît que le résultat de 358. Sur ces 358 élections, 65 donneront lieu à un ballottage. Sont élus définitivement : 27 conservateurs, 27 membres du parti de l'empire d'Allemagne, 95 libéraux-nationaux, 48 progressistes, 89 catholiques, 10 socialistes, 41 Potonais, 6 Alsaciens autonomistes, 3 Alsaciens partisans de la protestation, 7 députés n'appartenant à aucun groupe déterminé, parmi lesquels figurent trois membres du parti Lœwe (progressistes avancés).

Les journaux allemands commencent à s'inquiéter aujourd'hui du résultat des élections de l'Allemagne et de l'Alsace-Lorraine. Ils rejettent sur le parti progressiste toute la responsabilité du succès des socialistes, notamment à Berlin, et pressent les libéraux de toute nuance, devant le danger sérieux qui menace la monarchie allemande, de s'unir promptement devant l'ennemi commun, s'il n'est déjà trop tard.

Ces résultats donnent un puissant intérêt à une correspondance de Berlin dans laquelle nous lisons ce qui suit :

Ce qui intéresse, c'est moins le résultat, qui est en grande partie prévu, que le mouvement d'opinion qui agite les masses. En l'observant attentivement, on trouve que ce grand mouvement électoral répond assez bien au mouvement social et qu'il dessine l'avenir.

Ainsi, les socialistes ont, cette année, posé des candidatures dans la plupart des collèges et ils présentent souvent une minorité notable là où ils ne l'emportent pas. Les neuf députés du parti qui siégeaient dans le dernier Parlement n'avaient

vous courez vainement depuis votre jeunesse ne se rencontre point où vous croyez. Il n'est ni dans la richesse, ni dans la puissance, ni dans rien de ce qui se meut autour de notre vie ; Dieu l'a mis à notre portée, car il l'a mis en nous-même.

(Magasin pittoresque, tome XVII.)

A Nancy, dit un chroniqueur du *Rappel*, et j'en crois aveuglement les journaux de cette ville qui rapportent le fait, une dame de trente-trois ans vient de mettre au monde trois filles, qui sont ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième enfants.

En neuf ans de mariage, cette dame aura mis au monde vingt-quatre filles ! toutes venues trois à trois.

Cet aimable pensionnat (*boarding school for young ladies*) se porte à merveille.

Quel riant tableau pour l'avenir ! la table de famille réunissant aux côtés de cette dame, devenue belle-mère, vingt-quatre gendres, leurs femmes et leurs enfants !

pas été élus dans les capitales, dans les grands centres de population. Cette fois, ils y ont des succès marqués : à Berlin, ils ont obtenu deux nominations sur six ; à Dresde, ils ont un ballottage, et les succès de leurs candidats paraissent assurés dans les deux autres collèges ; à Breslau, ballottage ; à Hambourg, un ballottage, puis une nomination à peu près certaine ; à Francfort, le démocrate Holthof a été élu ; à Gotha, le socialiste Bock l'a emporté ; à Leipzig, on a aussi élu le socialiste Desmuler ; dans la première ville manufacturière de la Bavière, ville la plus peuplée du pays après Munich, il y a ballottage entre un progressiste et un socialiste, etc., etc.

Ces succès des socialistes ne sont point du tout accidentels, ils tiennent à la marche progressive de la démocratie sociale en Allemagne. Dans mes premières correspondances de ces mois d'août et de septembre 1874, je vous signalais les deux grands mouvements qui emportaient ce pays : le pangermanisme et le socialisme. M. de Bismark, croyant qu'ils marchaient de concert, qu'ils se confondaient dans les mêmes inspirations, avait laissé la démocratie sociale s'organiser, multiplier ses associations et ses journaux. Ce qui avait sans doute contribué à cette croyance d'une entente entre les deux mouvements chez le premier ministre, c'est qu'il avait connu le grand agitateur Lassalle, qui fit passer le socialisme du domaine des théories dans le domaine des faits et de la politique. Or, Lassalle était passionné pour l'unité de l'Allemagne, et, faisant de la propagande aussi en ce sens, il avait eu toute la sympathie de M. de Bismark.

Mais le mouvement socialiste devait devenir hostile au mouvement pangermanique qui se personnifiait dans le parti national-libéral, lequel avait inauguré le régime du *Grunderthum* ou de ces spéculations malsaines, de ces escroqueries déguisées. Les spéculateurs se sont jetés sur l'industrie, sur les simples métiers dont ils ont fait des sociétés par actions, à la tête desquelles étaient placés des gérants durs et souvent incapables ; en sorte que par cette transformation l'ouvrier s'est trouvé à la merci du capital, plus impitoyable en Prusse et généralement en Allemagne qu'il ne l'est en France. Les écrits de Lassalle, en partie doctrinaires et en partie critiques, qui avaient montré dans toute leur laideur et leur iniquité cette exploitation du travailleur, faisant rapidement leur chemin, la démocratie socialiste devint fort hostile au libéralisme et commença à saper le régime impérial.

M. de Bismark s'en aperçut assez tard et, virant de bord, il mit en campagne la police et dans le nord et dans le sud, et partout, mais sans succès ou plutôt donnant par là plus d'impulsion à la propagande socialiste. Depuis longtemps, la démocratie sociale s'est désintéressée de l'unité allemande, elle n'est plus du tout nationale, mais elle devient de jour en jour plus internationale, plus cosmopolite. Elle a, jusqu'à un certain point, entraîné dans son mouvement toute l'Allemagne. Les questions économiques sont à l'ordre du jour, et les projets de loi sur l'impôt, sur les sociétés par actions, sur les livrets et le travail des ouvriers intéressent beaucoup plus que ceux qui concernent l'unité germanique ou plutôt prussienne, pour laquelle on est froid, même hostile.

Bref, l'avenir de l'Allemagne se dessine dans ces deux grands mouvements politiques et sociaux : le mouvement unitaire ou pangermanique qui s'est arrêté en tant que mouvement populaire et vraiment national, et le mouvement socialiste qui suit sa marche progressive, imprimant aux masses une impulsion toujours croissante. Le premier se personnifie dans le triomphe du socialisme, le second, dans le triomphe du quatrième Etat ou l'avènement de la République démocratique et socialiste. Les élections nous offrent la représentation assez fidèle de ces deux mouvements.

Je vous ai plusieurs fois entretenu de la défaillance du parti catholique bavarois à la Chambre des députés, et j'ai prévu que cette défaillance serait fatale aux élections. Ma prévision ne s'est que trop réalisée. Les télégrammes annoncent plusieurs succès des libéraux dans des collèges où ils avaient été très-facilement vaincus il y a trois ans. L'apathie a gagné un grand nombre de catholiques.

### NOUVELLES D'ORIENT.

Le général russe Nikiline, qui devait prendre le commandement des volontaires russes en Serbie, vient de quitter cette principauté où le départ des volontaires a rendu sa présence sans objet, et il est allé à Saint-Petersbourg.

La Serbie vient de licencier les milices de première classe ; elle n'a plus à opposer aux Turcs que de faibles patrouilles aux avant-postes.

On nous écrit du Monténégro que malgré les secours venus de Russie la famine devient toujours plus menaçante. A Cettigne, onze personnes seraient mortes le 9 janvier du typhus déterminé par la privation de nourriture. Cette même maladie aurait envahi Vassojevici et régnerait à la frontière d'Albanie.

On mande de Kischeneff que deux corps d'armée qui auraient été échelonnés sur les côtes de la mer Noire pour en garder les abords viennent de recevoir l'ordre d'aller renforcer l'armée du Sud. Des troupes de l'intérieur iront occuper les positions que ces corps vont quitter. Des nouvelles de source privée concernant l'armée du Sud disent que les troupes russes ont à souffrir de privations de tout genre.

On attribue en première ligne à l'influence du général Klapka l'opiniâtreté du cabinet ottoman.

Après d'assez longs pourparlers, le délégué du gouvernement turc, Hussein-Pacha, a traité avec les principales maisons de Bruun pour l'équipement de 200,000 hommes.

## Nouvelles militaires.

### ARMÉE TERRITORIALE.

Une récente circulaire de M. le ministre de la guerre, que reproduisent aujourd'hui tous les organes de la presse militaire, affirme l'importance qu'attache le gouvernement à tout ce qui est de nature à hâter l'organisation et l'instruction de notre deuxième armée.

Cette circulaire a pour objet d'inviter MM. les généraux commandant les corps d'armée à provoquer et à faciliter les réunions des officiers de l'armée territoriale.

Ces réunions auxquelles j'attache le plus grand prix, dit M. le général Berthaut, établiront entre les officiers d'un même régiment, d'un même bataillon, des relations très-profitables à l'esprit de corps.

On arrivera ainsi à créer de véritables corps d'officiers de l'armée territoriale : c'est le but vers lequel nous devons tendre.

Ces réunions auxquelles les officiers pourront se rendre en uniforme ne seront que facultatives, mais les autorités militaires les faciliteront par tous les moyens possibles, et en mettant partout où cela pourra se faire des locaux à leur disposition.

Une semblable mesure, comme les termes dans lesquels elle est prise, est de nature à réagir contre l'impression fâcheuse qu'avait produite pour les officiers nouvellement promus de l'armée territoriale l'exclusion dont ils ont regretté d'être l'objet dans la liste des députations, des corps convoqués officiellement à Paris aux réceptions du 4<sup>er</sup> janvier.

On sait que les chevaux du Président de la République, du ministre de la guerre, des maréchaux de France, des généraux, des officiers et des médecins militaires ne sont point assujettis à la taxe qui pèse sur les chevaux des particuliers.

Mais cette exception ne peut naturellement s'appliquer qu'aux chevaux que les officiers et les fonctionnaires du ministère de la guerre possèdent en conformité des règlements du service administratif ou militaire.

Un tableau a dû être dressé à cet effet, et nous en donnons quelques extraits qui nous paraissent présenter de l'intérêt au point de vue de la statistique militaire.

C'est ainsi que le Président de la République a droit à 15 chevaux, le gouverneur de Paris à 12, le ministre de la guerre et le gouverneur de Lyon chacun à 10, un maréchal de France à 8, un général de division à 6, un général de brigade à 4, un colonel de cavalerie et d'artillerie à 3, un colonel d'infanterie, les officiers supérieurs et les capitaines de cavalerie et d'artillerie à 2 ; les officiers supérieurs d'infanterie, les médecins

et les vétérinaires à 1 ; les médecins-majors d'artillerie ont seuls droit à 2 chevaux.

## Variétés.

### L'Hiver de 1709.

Un de nos amis d'Alençon veut bien nous communiquer la note suivante, écrite, le 20 août 1710, sur le registre des baptêmes par un pauvre prêtre de campagne, le curé de Feings, à trois lieues de Mortagne :

«... Le lundi 7<sup>e</sup> janvier commença une gelée qui fut, ce jour-là, la plus rude journée et la plus difficile à souffrir. Elle dura jusqu'au 3 ou 4 février. Pendant ce temps-là, il vint de la neige d'environ demi-pied de haut ; cette neige était fort fine ; elle se fondait difficilement. Quelques jours après qu'elle fut tombée, il fit un vent fort froid entre bise et galerne (vent du nord-ouest) qui la ramassa dans les lieux bas ; il découvrit les blés qui gèlèrent presque tous. Les arbres gèlèrent aussi. Il n'y eut point d'espèces d'arbres dont il n'y eût beaucoup de gelés (1) ; les chênes mêmes, qui semblent être des plus durs, furent gelés en grand nombre, particulièrement ceux qui avaient été ébranchés depuis peu, qui moururent presque tous par canton. Beaucoup de pommiers parurent n'être pas morts ; ils poussèrent des feuilles et des fleurs et moururent ensuite ; d'autres portèrent des pommes en 1709, et sont morts cette présente année 1710. Je reviens aux blés que j'ai dit avoir été gelés. Peu de personnes croient que les blés étaient morts au premier dégel, quoiqu'ils fussent aussi bien que les arbres... Je m'en aperçus des premiers ; je le dis à Mortagne, mais comme les blés commençaient à en chérir, on me fit entendre qu'il n'en fallait rien dire de peur de les faire encherir trop vite. A la fin du mois de février, il se fit encore de grandes gelées à qui on attribua faussement partout la perte des blés. La terre était pour lors découverte, car la neige se fondit dès la seconde semaine de février... Cette même année 1709, on semait tant d'orge et on en ramassa tant, que de huit livres qu'on avait vendu le boisseau (d'écalitres), il est descendu à 50 sous et un écu le boisseau à ce jour, 4<sup>er</sup> mai 1710. De puis ce jour 4<sup>er</sup> mai, le blé, je veux dire tous les grains, n'ont guère encheri jusque vers la fin de juin, et pendant le mois de juillet ils se sont vendus un tiers ou une moitié plus cher, jusqu'à ce qu'on ait été vers la deuxième semaine du mois d'août, que le seigle est revenu à 25 sous le boisseau, mesure de Mortagne ; et ainsi des autres grains à proportion. Les arbres fruitiers sont si infructueux cette année que je ne crois pas qu'on puisse faire de tous les fruits qu'on cueillera dans cette paroisse une pipe de cidre, qui vaut maintenant 400 francs la pipe.

Les maladies commencèrent vers le mois d'août 1709, et ont continué jusqu'à présent... Le pourpre, la petite vérole, la rougeole, la dysenterie, la fièvre continue avec transport au cerveau, se sont trouvés tous ensemble en même temps dans plusieurs maisons ; et il y en a eu qui n'ont pu plutôt être guéris de quelqu'une de ces maladies qu'ils ont été attaqués par d'autres dont ils sont morts ensuite.

Le relevé des registres de l'état civil de Feings, ajoute notre correspondant, présente cet effrayant résultat : Année 1709, 27 décès ; — année 1710, 56 décès ; — 83 décès pour ces deux années. En 1708, il était mort à Feings 15 personnes ; en 1711, n'en mourut que 5 : différence, 63 décès entre la mortalité de 1709 et 1710 et celle de deux années qui précéderent et suivirent ; la mortalité fut la même dans tout le pays.

On a moins de détails sur ce qui se passa à Alençon ; on lit toutefois dans un vieux manuscrit qu'au retour du beau temps la ville tira des grains du mont Saint-Michel de Granville ; mais on ne pouvait les amener que sous bonne escorte pour les soustraire au pillage ; partout les populations menaçaient de se révolter, le blé valut à Alençon jusqu'à 7 livres le boisseau du pays (2 écalitres), c'est-à-dire deux ou même trois fois plus cher que dans les années extraordinaires (2). Le cidre se vendait jusqu'à 4

(1) On remarqua l'année suivante, en fendant le tronc des arbres gelés, qu'il s'en exhalait une odeur insupportable.

(2) On sema avec succès de l'orge parmi les blés.

sous le pot dans les auberges. D'après les intentions formelles du roi, on n'employa vis-à-vis du peuple que des mesures de prudence et de douceur ; mais tous les citoyens, sans distinction de rang, de naissance, ni de profession, sans exception même en faveur des communautés, furent tenus de déclarer leurs approvisionnements de grains, farines et légumes, sous peine de galères et même de mort. (Arrêt du conseil du mois d'avril 1709.)

A Sées, l'épidémie sévit plus rigoureusement encore qu'à Alençon. Le charbon et le scorbut se joignirent aux maladies courantes, et pendant plusieurs mois on enterra douze ou quinze personnes par jour. Le chapitre perdit douze de ses membres ; l'évêque lui-même, Louis d'Aquin, succomba à l'âge de quarante-cinq ans. On fuyait cette malheureuse ville comme un séjour empesté.

Soixante-dix ans après, Roucher, dans son poème des Mois, décrit les horreurs de l'hiver de 1709 dans des vers qui furent longtemps célèbres, et qui prouvent combien durable en avait été le souvenir :

Vieillards dont l'œil a vu ce siècle à son aurore,  
Nestors français, sans doute il vous souvient encore  
De ce neuvième hiver, de cet hiver affreux,  
Qui fit à votre enfance un sort plus désastreux.  
Janus avait ouvert les portes de l'année ;  
Et tandis que la France, aux autels prosternée,  
Solemnisait le jour où l'on vit autrefois  
Le berceau de son Dieu révéral par des rois,  
Tout à coup l'aquilon frappa de la gelée  
L'eau qui, des cieux naguère à grands flots écoulée,  
Eumait et nageait sur la face des champs ;  
C'est une mer de glace ; et ses angles tranchants,  
Atteignant les forêts jusques à leurs racines,  
Rivaux des feux du ciel, les couvrent de ruines ;  
Le chêne des ravins, tant de fois triomphant,  
Le chêne vigoureux crie, éclate et se fend.  
Ce roi de la forêt meurt. Avec lui, sans nombre,  
Expirent les sujets que protégeait son ombre.

Brillante Occitanie, hélas ! encor les rives  
Pleurent l'honneur perdu de tes rameaux d'olives !  
L'hiver s'irrite encor, sa farouche ardeur  
Et du marbre et du roc brise la dureté ;  
Ouverts à longs défilés, ils quittent les montagnes,  
Et, fracassés, rompus, roulent dans les campagnes.  
L'oiseau meurt dans les airs, le corf dans les forêts,  
L'innocente perdrix au milieu des guérets ;  
Et la chèvre et l'agneau, qu'un même toit rassemble  
Belant plaintivement, y périssent ensemble ;  
Le taureau, le coursier, expirent sans secours,  
Les fleuves, dont la glace a suspendu le cours,  
La Dordogne et la Loire, et la Seine et le Rhône,  
Et le Rhin si rapide, et la vaste Garonne,  
Redemandent en vain les enfants de leurs eaux.  
L'homme faible et peré jusqu'au fond de ses os,  
Près d'un foyer ardent, croit tromper la froidure ;  
Hélas ! rien n'adoucit les tourments qu'il endure.  
L'impitoyable hiver le suit sous les jambres,  
L'attaque à ses foyers, d'arbres entiers nourris ;  
Le surprind dans sa couche, à ses côtés se place,  
L'assiège de frissons, le roidit et le glace.  
Le règne du travail alors fut suspendu,  
Alors dans les cités ne fut plus entendu,  
Ni le bruit du marteau, ni le cri de la scie ;  
Les chars ne roulent plus sur la terre durcie ;  
Partout un long silence, image de la mort.  
Thémis laisse tomber son glaive, et le remords  
Venge seul la vertu de l'audace du crime.  
Tout le courroux des dieux vainement nous opprime,  
Leurs temples sont déserts ; ou si quelques mortels  
Demandent que le vin coule encore aux autels,  
Le vin, sous l'œil des dieux que le prêtre réclame,  
S'épaissit et se glace à côté de la flamme...

Le thermomètre descendit à un degré correspondant à 23 au-dessous de zéro de celui auquel Réaumur donna plus tard son nom, c'est-à-dire beaucoup plus bas qu'en Sibérie dans les hivers ordinaires, où le froid n'est que de 15 à 16 degrés Réaumur.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens que le délai pour la déclaration des chevaux et mulets, à recenser pour le service de l'armée, expire aujourd'hui 15 janvier. Il invite, en conséquence, tous les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, qui se trouvent dans les conditions d'âge indiquées par la loi, à en faire la déclaration, sans retard, à la Mairie (bureau des contributions).

Le défaut de déclaration, constituant une contravention, sera constaté par procès-verbal.

Mairie de Saumur, le 15 janvier 1877.

Le Maire, ROSSET, adjoint.

La classe 1876. — Le tableau de recrutement des jeunes gens de la commune de Saumur faisant partie de la classe de 1876, qui est affiché à l'Hôtel-de-Ville, comprend 71 conscrits, savoir : canton Sud, 58 ; canton Nord-Ouest, 10 ; canton Nord-Est, 3.

Les demandes adressées pour l'Exposition de 1878 au comité départemental de Maine-et-Loire sont au nombre de 30.

Par arrêté du 14 janvier, le ministre de l'agriculture et du commerce vient de proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> février le délai pour la présentation des demandes d'admission à l'Exposition universelle.

La clôture de la chasse est fixée au dimanche 4 février, pour les départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, ainsi que dans tous les autres départements de la région.

L'échenillage. — L'échenillage des arbres, haies et buissons est obligatoire, dans toutes les communes de France, pendant le mois de janvier, et doit être terminé au 20 février. Les propriétaires, fermiers ou locataires qui ne procéderont pas à cette mesure, qui ne brûleraient pas sur-le-champ les bourses et les toiles provenant des arbres, haies et buissons, qui se trouvent sur leurs terrains, ou qui bordent les grandes routes et chemins vicinaux, seront passibles d'une amende, et, de plus, l'échenillage qu'ils auraient omis de faire serait exécuté d'office à leurs frais, sur les ordres des maires ou des commissaires de police.

Tours. — Le grand bal donné par M. Houssard, sénateur, et M<sup>me</sup> Houssard, a eu lieu lundi.

Toutes les autorités et toutes les notabilités de la ville et du département ont répondu à l'invitation de M. et de M<sup>me</sup> Houssard.

Les salons et les annexes qui avaient été ajoutées aux appartements pouvaient à peine contenir les invités dont on évalue le nombre à au moins quatre cents.

Nous croyons savoir que cette soirée, qui a été des plus brillantes et des plus animées, servira en quelque sorte de prélude à d'autres fêtes qui seront données prochainement par différentes personnes appartenant également à l'élite de la population tourangelle. (Indépendant.)

Les journaux de la province nous apprennent que presque partout les autorités ont assisté aux prières publiques, mais que la cependant où le radicalisme a envahi les municipalités, celles-ci se sont abstenues de paraître à la cérémonie.

Voici ce que nous lisons dans l'Indépendant, de Tours :

« Les prières publiques ont été dites dimanche, à la cathédrale, à l'issue de la messe de midi, avec une très-grande solennité. La foule qui remplissait l'église était considérable, tandis que sur la place étaient massés deux escadrons de cavalerie.

« A l'intérieur, un détachement du 66<sup>e</sup> de ligne formait une double haie depuis la porte jusqu'à l'entrée du chœur. Le général Favart-Bastoul, le préfet, les généraux de Gramont et de Boërio, les trois sénateurs du département, les membres du tribunal civil, du tribunal de commerce, la chambre de commerce, les chefs des principales administrations, les trois adjoints de la ville, des délégations appartenant aux divers régiments en garnison à Tours, occupaient des places réservées.

« Pendant l'office, la musique du 66<sup>e</sup> de ligne s'est fait entendre à diverses reprises.

« Le conseil municipal de Tours brillait par son absence ; personne, d'ailleurs, ne semblait regretter une abstention parfaitement ridicule. Que voulez-vous ? Les intelligences d'élite qui siègent à l'Hôtel-de-Ville, et qui nous gouvernent de la façon que chacun sait, croiraient manquer aux égards qu'ils doivent aux libres-penseurs tourangeaux s'ils foulaient de leurs pieds démocratiques le pavé de la cathédrale. Ah ! s'il s'était agi d'aller gobeloter à Vézetz et procéder à la canonisation de Paul-Louis, nous les aurions vus se mettre en route !...

« Quoi qu'il en soit, il est au moins singulier de voir des républicains ardents refuser d'assister aux prières dites précisément pour la République ! »

A Saumur, comme nous l'avons dit, ni maire, ni adjoints, ni conseillers municipaux n'ont paru. Aucun fonctionnaire relevant uniquement de la Mairie ne se trouvait dans le cortège, de sorte qu'on est porté à croire qu'il n'y a pas eu de convocation de la part de l'administration municipale.

Nous serions heureux de publier un avis administratif qui rectifierait cette opinion généralement accréditée dans notre population.

Nantes. — Dimanche, conformément à la loi constitutionnelle, des prières publiques ont été adressées à Dieu dans toutes les églises du diocèse de Nantes pour appeler son secours sur les travaux du Sénat et de la Chambre des députés.

La cérémonie a eu lieu à la cathédrale au milieu d'une foule nombreuse et recueillie.

A l'issue de la messe, pendant laquelle s'est fait entendre la musique militaire, Monseigneur a entonné le *Veni Creator*.

M. le préfet, plusieurs généraux, M. le président du tribunal, M. le procureur de la République, M. le maire, M. Lauriol, adjoint, plusieurs conseillers municipaux, un grand nombre d'officiers et de fonctionnaires assistaient à la cérémonie.

(Espérance du peuple.)

Nous sommes en mesure, dit le *Phare de la Loire*, de donner le résultat approximatif du dénombrement de la population en 1876 qui est de 423,028 pour la ville de Nantes.

L'augmentation constatée serait de 5,000 depuis le dernier recensement, qui a eu lieu en 1872.

Par décret du Président de la République, un nouveau délai d'un an, expirant le 27 avril 1877, a été accordé à la Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic, pour l'exécution de cette ligne.

La plus grande activité règne dans les travaux du chemin de fer entre Château-Gontier et Nantes, et on espère que les Compagnies devanceront l'expiration des délais maximum pour l'ouverture de cette ligne jusqu'à Nantes.

Les Sables-d'Olonne. — La Vendée, bateau à vapeur de sept à huit cents tonneaux, appartenant à la Compagnie du chemin de fer de la Vendée et exploitée par les frères Haentjens, est sortie vendredi du port vers une heure et demie, chargée de farine, orge et foin pour l'Angleterre ; elle n'avait pas fait quatre lieues qu'elle fut assaillie par une tempête effrayante ; les vagues passaient par-dessus le pont, parfois elle nageait entre deux eaux et a reçu de fortes avaries ; la roue du gouvernail de derrière, le mât de pavillon, la passerelle et les cabines ont été brisées et enlevées. Elle est rentrée samedi aux Sables naviguant sur le côté, tout son chargement s'étant porté sur tribord.

Toutes les chaloupes de pêche sont rentrées, non sans avoir éprouvé de grands dangers. On frémissait en voyant rentrer ces bateaux, que l'on croyait à chaque instant engloutis par les flots. On constate de grandes pertes matérielles relativement pour de pauvres pêcheurs, qui depuis trois mois n'ont presque rien gagné. Ils ont perdu dragues, funes et objets nécessaires pour la pêche, dont la valeur monte à plus de mille francs. On nous fait remarquer que tout le monde s'accorde à dire que, s'il n'y a pas eu de chaloupes naufragées, cela tient qu'elles sont construites dans de bonnes conditions, qu'elles tiennent bien à l'eau et que les Sablais sont d'habiles matelots.

Depuis le 15 janvier, la liste électorale politique et la liste électorale municipale sont tenues à la disposition des électeurs, qui doivent vérifier, à leur mairie, s'ils sont inscrits sur les deux listes.

Vingt jours sont donnés pour cette vérification, du 15 janvier au 4 février.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 16 janvier.

Des bruits politiques d'une certaine gravité ont eu cours aujourd'hui à la Bourse.

On prétendait que la Porte se serait enfin décidée à faire des concessions. Ces bruits avaient pour origine un article du *Times* sur l'entrevue d'Odian-Effendi avec lord Beaconsfield et lord Derby.

Notre correspondant de Londres, qui nous avait ce matin signalé cette entrevue, nous envoie, au moment où nous mettons sous presse, l'analyse ci-après des nouvelles du *Times* :

« Odian-Effendi, dans son entrevue avec lord Beaconsfield et lord Derby, leur a fait savoir que la Porte venait de se décider à accepter comme base de transaction le programme Andrassy, avec l'arrière-pensée de donner aux principales clauses une grande extension, jusqu'à y comprendre une commission internationale de contrôle. »

Péra, 16 janvier, soir.

Lord Salisbury vient de faire une dernière tentative auprès de la Porte en lui soumettant, en même temps que le projet de protestation rédigé hier soir d'un commun accord par tous les plénipotentiaires, de nouvelles propositions modifiées en ce qui regarde les trois points principaux du programme préliminaire.

Midhat-Pacha a répondu qu'en présence de ces deux notes les délégués turcs s'abstiendraient de se rendre à la conférence jeudi, afin de pouvoir apporter samedi une réponse définitive.

La *Gazette de Cologne* fait remarquer que le nombre des députés qui représentaient le parti socialiste au Parlement allemand avant les élections du 10 janvier, était de 9 seulement, tandis que 10 députés de ce parti ont, comme nous l'avons annoncé, déjà été élus membres de la nouvelle Assemblée et que, de plus, 24 sont en ballottage.

Pour les articles non signés : P. Goussier.

## Chronique Financière.

Bourse du 16 janvier 1877.

La Bourse a été mouvementée au début, les interprétations optimistes de la remise à samedi de la réponse de la Turquie étaient appuyées par l'arrivée des Consolidés anglais, en hausse de 5/16 ; les impressions se sont ensuite modifiées à Londres comme chez nous. Les Consolidés ont subi une réaction de 3/16, et nos rentes, qui s'étaient élevées jusqu'à 71.47 1/2, sont revenues à 71.20 et 106.20. L'Est algérien, qui ne se cote qu'au comptant, échappe à ces brusques variations ; ce n'est pas une valeur de spéculation, c'est une valeur de placement, et une des plus solides, puisque son revenu est garanti par l'Etat. Les rachats des vendeurs à découvert ne paraissent plus nécessaires aux meneurs du marché du Crédit foncier : la fusion est possible au cours actuel ; les actions du Crédit foncier fléchissent de quelques francs. La liquidation a été de tous points semblable aux précédents ; les reports ont été nuls sur toutes les valeurs. La baisse des obligations du groupe Philippart est momentanément arrêtée ; quelques personnes pensent que la faillite de la Banque franco-hollandaise, et celle de M. Philippart personnellement, seront rapportées. Il sera pourtant difficile de déclarer qu'ils ne sont pas en état de cessation de paiement.

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.

N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hys-

térie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourriture, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursofflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNLIÈRE, curé.

Cure N° 79,721.

M<sup>me</sup> Cauvet-Pizzala, passage Pommeraye, 5, 7, 9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements.

Cure N° 78,364.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 13 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, prouve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

Marché de Saumur du 13 Janvier.

Froment (P <sup>b</sup> ) 77	21	Huile chene. 50	—
1 <sup>re</sup> qualité. 74	20 65	Huile de lin. 50	—
Seigle. 75	14	Graine tréfle 50	90
Org. 65	13 50	— luzerne 50	90
Avoine bar. 50	12	Foin (dr. c.) 780	90
Fèves. 75	16	— Luzerne 780	80
Pois blancs. 80	45	— Paille 780	60
— rouges. 80	35	— Amandes. 50	350
Graine de lin. 70	—	— Cire jaune. 50	—
Farine, culas. 157	—	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	57
Colza. 45	—	— qualité (52 k. 500)	57
Chenevis. 50	13	— 2 <sup>e</sup>	54
Huile de noix. 50	75	— 3 <sup>e</sup>	50

COURS DES VINS.

BLANC (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	3 75
Id. 1875.	2 <sup>e</sup> id.	3 55

Id. 1876.	1 <sup>re</sup> id.	150	200
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	75
Orléans, env. de Saumur 1875.	1 <sup>re</sup> id.	150	75
Id. 1875.	2 <sup>e</sup> id.	150	45
Id. 1876.	1 <sup>re</sup> id.	150	60
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	55
Saint-Léger et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	150	50
Id. 1875.	2 <sup>e</sup> id.	150	45
Id. 1876.	1 <sup>re</sup> id.	150	55
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	50
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	150	45
Id. 1875.	2 <sup>e</sup> id.	150	40
Id. 1876.	1 <sup>re</sup> id.	150	50
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	48
La Vienne. 1875.	1 <sup>re</sup> id.	150	40
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	45

noyers (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	150	100
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	115
Champigny, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	150	135
Id. 1875.	2 <sup>e</sup> id.	150	140
Id. 1876.	1 <sup>re</sup> id.	150	100
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	130
Varrains, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	150	100
Varrains, 1876.	1 <sup>re</sup> qualité	150	115
Bourgueil, 1875.	2 <sup>e</sup> id.	150	110
Id. 1876.	1 <sup>re</sup> id.	150	85
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	140
Id. 1876.	3 <sup>e</sup> id.	150	130
Restigné 1875.	1 <sup>re</sup> id.	150	80
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	115
Chinon, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	150	80
Id. 1876.	2 <sup>e</sup> id.	150	70
Id. 1876.	3 <sup>e</sup> id.	150	130
Id. 1876.	4 <sup>e</sup> id.	150	115

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JANVIER 1877.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse Baisse.					
3 % jouissance décembre.	71 35	71 35	15	Soc. gen. de Crédit industriel et	705	10	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	865	1 25	25					
4 1/2 % jouiss. septembre.	102 75	102 75	75	comm. 125 fr. p. j. nov.	140	6	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	543 75	—	1 25					
5 % jouiss. novembre.	106 30	106 30	20	Crédit foncier d'Autriche.	470	2 50	Société autrichienne, j. janv.	488 75	—	1 25					
Obligations du Trésor, l. payé.	490	490	—	Charentes, 400 fr. p. j. août.	365	2 50	OBLIGATIONS.								
Dép. de la Seine, emprunt 1857	327	327	—	Est, jouissance nov.	632 50	—	Orléans.	328	—	—					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	500	7 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	1015	—	Paris-Lyon-Méditerranée.	327 50	—	—					
— 1865, 3 %	515	515	—	Midi, jouissance juillet.	770	—	Est.	329	—	—					
— 1869, 3 %	385	385	4	Nord, jouissance juillet.	1075	5	Nord.	334	—	—					
— 1871, 3 %	366 50	366 50	50	Ouest, jouissance octobre.	1075	—	Ouest.	327	—	—					
— 1875, 4 %	496	496	1 50	Yendée, 250 fr. p. j. juillet.	688 75	1 25	Midi.	327 50	—	—					
Banque de France, j. juillet.	3540	3540	—	Compagnie parisienne du Gaz.	1330	—	Deux-Charentes.	328	—	—					
Comptoir d'escompte, j. août.	685	685	3 50	Société immobilière, j. janv.	14	1	Yendée.	326	—	—					
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	337 30	337 30	3 50	C. gen. Transatlantique, j. juill.	360	—	Canal de Suez.	535	—	—					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	380	380	—												
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	630	630	5												

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 25 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—	—
4 — 45 — — (s'arrête à Angers).	—	—
9 — 1 — — omnibus-mixte.	—	—
1 — 36 — — soir, —	—	—
4 — 10 — — express.	—	—
7 — 15 — — omnibus.	—	—
10 — 27 — — (s'arrête à Angers).	—	—

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	—	—
8 — 21 — — omnibus.	—	—
9 — 40 — — express.	—	—
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	—	—
4 — 44 — — omnibus-mixte.	—	—
10 — 28 — — express-poste.	—	—

Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 15.

Etude de M<sup>e</sup> RENO, notaire à Neuilley.

ON OFFRE 20.000 FRANCS

A PRÊTER

Sur bonne garantie, pour long terme. S'adresser audit notaire. (41)

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE

Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Bien enracinés.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil, ou à M. RATIER fils, à Saumur. (2)

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS

Rue Saint-Nicolas, 28, SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure, ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chaudières, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-moderés.

Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

A VENDRE

DEUX CHIENS DE MEUTE

D'un an.

S'adresser rue Fardeau, 17.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 12 A, Friih street, Oxford street, W. Londres. (379)

ROB

BOYVEAU-LAFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Lafecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs déli-

cats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de saïseparille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Lafecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Lafecteur, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.